

Aigre, septembre 2020

MAIRIE



(CHARENTE)

Monsieur le Maire d'AIGRE

A

Mesdames, Messieurs,
Parents d'élèves demi-pensionnaires

Objet : Organisation pour la pause méridienne.

Madame, Monsieur,

Cette année, en réponse à nos observations lors du temps de cantine, nous nous permettons de vous rappeler le règlement que votre enfant doit respecter. L'engagement de votre enfant à respecter les règles permettra d'améliorer son quotidien ainsi que celui du personnel municipal. C'est pourquoi, M. le Maire et son équipe vous proposent de prendre un temps avec votre enfant afin d'échanger sur l'importance de devenir un citoyen responsable y compris pendant le temps de la cantine.

REGLEMENT DE LA CANTINE SCOLAIRE

- Je me mets en rang à la deuxième sonnerie, calmement, et je respecte le silence lorsqu'il est demandé.
- Je respecte les adultes :
 - je lève le doigt pour lui demander quelque chose.
- Je respecte la nourriture :
 - je ne la jette pas, je ne la gaspille pas.
- Je suis poli.
- Je me tiens bien à table :
 - je ne me lève pas,
 - je me tiens bien sur ma chaise,
 - je mange proprement.
- Je chuchote avec les élèves de ma table uniquement.



Nous pensons que les règles évoquées sont à la portée de tous les enfants. En cas de non-respect de ces règles,

- Dans un premier temps, nous l'avertirons oralement. Ce qui se matérialisera par des croix. Au bout de trois, les enfants auront un avertissement dans leur cahier vert. Chaque semaine le compteur est remis à zéro.
- Dans un second temps, au bout de 3 mots dans le cahier vert, nous vous demanderons de venir à la mairie, avec votre enfant, pour discuter avec le personnel municipal et les élus, de ses écarts de comportement et des sanctions envisagées.
- Dans un troisième temps, si aucune amélioration n'est constatée, une exclusion temporaire pourra être envisagée.

Espérant votre soutien et comptant sur votre compréhension, recevez, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.